



Préfet de la Charente

Fiche synthétique – Commune de Saint-Sulpice de Cognac

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques Pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°

(d) **24 MAI 2016**

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPR n]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

Approuvé - (PPRN mouvements de terrain)

date **24/03/2016**

aléa **Affaissements et effondrements de cavités souterraines**

date

aléa

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence sont :

Règlement et zonage réglementaire du PPR mouvements de terrain

Consultable sur Internet

Arrêté préfectoral approuvant le PPR mouvements de terrain

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui non

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

date

effet

date

effet

date

effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

Consultable sur Internet

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4, D 563-8-1 et R 125-23 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5

Moyenne zone 4

Modérée zone 3

Faible zone 2

Très faible Zone 1

pièces jointes

6. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Plan de zonage réglementaire du PPR mouvements de terrain approuvé

Carte départementale du risque sismique

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtes est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date : **24 MAI 2016**

Le Préfet de la Charente